

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Syndical du
SYNDICAT MIXTE INTERCANTONAL DE L'ABATTOIR GUIL DURANCE

Séance du 29 octobre 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ et le vingt-neuf octobre à 18 heures, le Conseil Syndical, convoqué en date du 21 octobre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BERARD Jean-Louis.

Présents : Jean-Louis BERARD ; Christian BLANC ; Gustave BOSQ ; Martin FAURE ; Jean Marie REY ; Jean Franck VIOUJAS.

Pouvoirs : Jacques PONS donne pouvoir à Martin FAURE ; Christian DURAND donne pouvoir à Gustave Bosq

Excusés :

NOMBRE DE MEMBRES : Afférents au Conseil Syndical (8) - Qui ont pris part physiquement à la Délibération (6) – Votants (8)

Délibération 2025-10-29 n°16

OBJET : Approbation du Procès-Verbal du Conseil Syndical du 10 avril 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5721-9 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 juillet 1991 portant création du Syndicat Mixte Intercantonal de l'Abattoir Guil Durance ;

Vu les statuts du SMIAGD modifiés, visés par arrêté préfectoral N°05-2025-06-13-00003 du 13 juin 2025 ;

Le Conseil Syndical, après délibération,

- Approuve le Procès-Verbal du Conseil Syndical du 10 avril 2025
- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 8 (huit)	CONTRE : 0 (zéro)	ABSTENTION : 0 (zéro)
-----------------	-------------------	-----------------------

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre des délibérations les membres présents

